

**Contamination par les BPC chez Reliance**

## **Le maire rassure les citoyennes et citoyens**

**POINTE-CLAIRE, le 24 novembre 2015** – Le maire de la Ville de Pointe-Claire, Morris Trudeau, tient à rassurer les citoyennes et citoyens quant à la contamination de l'ancien site illégal d'entreposage de biphényles polychlorés (BPC) aux 86 et 88, boulevard Hymus, site qui ne présente aucun risque pour la santé et la sécurité.

« Depuis la découverte, en août 2013, de ces BPC entreposés illégalement, nous avons multiplié les démarches et les efforts pour que tous les contaminants soient éliminés le plus rapidement possible et nous continuons à le faire », rappelle le maire Trudeau.

Le maire vient de transmettre une lettre à toutes les personnes vivant, travaillant ou possédant une propriété à proximité du site pour faire le point sur la situation à la suite du rapport de caractérisation des sols.

Réalisé à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le rapport de caractérisation a confirmé la contamination des sols du site et la possible migration de contaminants vers les terrains limitrophes.

La Direction de la santé publique de Montréal (DSP) a pour sa part rappelé que le site ne présente aucun danger pour la population, et la Division des rejets industriels de la Ville de Montréal a souligné qu'il n'y a pas de contamination de l'eau. La DSP a recommandé que les sols contaminés soient retirés du site et le ministre du MDDELCC, M. David Heurtel, a ordonné la réalisation de ces travaux de décontamination. Une ordonnance ministérielle a déjà été émise à cet effet.

En fonction des informations actuellement disponibles, on peut affirmer que la contamination conséquente aux événements survenus aux 86 et 88 boulevard Hymus il y a deux ans se limite aux périmètres des propriétés directement en cause et possiblement aux terrains immédiatement voisins, déjà identifiés par le MDDELCC et pour lesquels des études supplémentaires seront réalisées au cours des prochains mois.

L'emplacement est sous juridiction gouvernementale depuis la mise au jour de son existence illégale et le gouvernement du Québec s'est engagé à assurer la décontamination complète du site et des terrains limitrophes, si nécessaire, et ce, dans les mois à venir.

« Soyez assurés que la Ville de Pointe-Claire est toujours aussi décidée à obtenir la résolution complète et définitive de cette situation. Notre responsabilité et notre engagement demeurent les mêmes, soit d'assurer la santé et la sécurité de toutes et de tous », conclut le maire Trudeau.